



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET

### INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 13 JUILLET 2020

### Procès-Verbal N° 1

---

**Présents :** Madame Claudette AGERT,  
Messieurs Roland GENIEYS, Jack BONIT, BOULET, GAZE, LACAN,  
VALCROZE, ZANATTA,  
**Assiste :** Madame Florence PIFFARD, référente administrative

---

*Le Procès-Verbal n° 8 est lu et approuvé.  
Le Procès-Verbal n° 8 est validé par la C.F.T.I.S.*

---

**PROCHAINE REUNION :  
Mardi 15 SEPTEMBRE 2020**

#### **Glossaire :**

**C.F.T.I.S. :** Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**C.R.T.I.S. :** Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**C.D.T.I.S. :** Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

### 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

### 5. AFFAIRES DIVERSES

#### **AUZAT – Stade MUNICIPAL – NNI 090300201**

Cette installation est classée Niveau 5 sy jusqu'au 23.06.2020

La Commission a demandé à la Mairie d'Auzat de procéder aux tests in-situ pour confirmer le classement.

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

## VILLEPINTE – Stade MUNICIPAL – NNI 114340101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 05.02.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 25.02.2020, effectué par M. PETROSINO, Président CDTIS du Gers

- Eclairage moyen horizontal : 130 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42

La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au **25.02.2022**

- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

### 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

### 5. AFFAIRES DIVERSES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

##### **PONT DE SALARS – Stade DE LA RIVIERE – NNI 121850101**

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 01.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 15.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17.06.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS, M. Pierre CLOT, Président CDTIS Aveyron
- Attestation Administrative de capacité du 17.06.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 17.06.2030**

##### **SALLES CURAN – Stade DU PRE VIBAL – NNI 125300101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 16.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 17.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17.06.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS, M. Pierre CLOT, Président CDTIS Aveyron
- Attestation Administrative de capacité du 17.06.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 17.06.2030**

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

##### **PONT DE SALARS – Stade DU GYMNASE 2 – NNI 121850201**

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 09.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 15.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 17.06.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS, M. Pierre CLOT, Président CDTIS Aveyron
- Attestation Administrative de capacité du 17.06.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 17.06.2030**

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

## **2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

## **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### **CURAN – Stade PHILOMENE – NNI 123070101**

Projet de construction vestiaires, visite effectuée par Messieurs Roland GENIEYS, Président CRTIS, Pierre CLOT, Président CDTIS Aveyron, en présence de Madame ARGUEL, Adjointe Mairie de CURAN, Benjamin CARRIERE, Président du club.

Un rapport a été envoyé à la Mairie.

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

### **2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

### **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

### **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **5. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

#### **STE CHRISTIE – Stade MARIUS ESPIAU N° 2 – NNI 323680102**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 en date du 23.06.2020 et des documents fournis :

- Rapport de visite du 23.06.2020, effectué par M. REQUENA, Membre CDTIS du Gers

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 23.06.2020**

### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### **AUCH – Stade JEFF AUCOURT – NNI 320130103**

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 10.08.2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 10.03.2020, effectué par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation Administrative de capacité du 10.03.2020

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 10.03.2030**

#### **LECTOURE – Stade ERNEST VILLA – NNI 322080101**

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 07.12.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 25.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.06.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation Administrative de capacité du 25.06.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 23.06.2030**

### **LOMBEZ – Stade PAUL VIGNAUX N° 2 – NNI 322130102**

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 30.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30.06.2020, effectué par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation Administrative de capacité du 30.06.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 30.06.2030**

### **PANASSAC – Stade MUNICIPAL – NNI 323040101**

Cette installation était classée Niveau 5 jusqu'au 21.07.2019

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 30.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 30.06.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation Administrative de capacité du 30.06.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 30.06.2030**

### **PESSOULENS – Stade RENE CASTERA – NNI 323130101**

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 16.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 23.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.06.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation Administrative de capacité du 23.06.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 23.06.2030**

### **PREIGNAN – Pars des Sports AUX MARRONNIERS 2 – NNI 323310102**

Cette installation est classée Niveau Foot A 11 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Foot A 11 en date du 23.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.06.2020, effectué par Madame Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation Administrative de capacité du 23.06.2020



**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 23.06.2030**

### **ST CLAR – Stade BELLEVUE – NNI 323700201**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 23.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.06.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation Administrative de capacité du 25.06.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 23.06.2030**

## **1.3 Changements de Niveau de classement**

### **LECTOURE – Stade ERNEST VILLA – NNI 322080102**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 10.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 en date du 25.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23.06.2020, effectué par Mme Claudette AGERT, Membre CRTIS,
- Attestation Administrative de capacité du 25.06.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 23.06.2030**

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

## **2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 3.1 Classements initiaux

## **3.2 Confirmations de niveau de classement**

### **AUCH – Stade DU PITOUS – NNI 320130301**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 05.02.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 01.07.2020, effectué par M. BURRIEL, Membre CDTIS du Gers

- Eclairage moyen horizontal : 182 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 01.07.2022**

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

#### **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **5. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

#### **MONTBERON – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 313640102**

Cette installation est classée Niveau 6 jusqu'au 15.06.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 26.06.2020 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 25.06.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS,
- Attestation Administrative de capacité du 26.06.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 25.06.2030**

#### **TOULOUSE – STADE MARCEL SARCOS N° 2 – NNI 315550802**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 14.12.2018

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Rapport de visite du 20.02.2020, effectué par M. Roland GENIEYS, Président CRTIS - LFO
- Attestation Administrative de capacité du 23.03.2018

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.****

### 1.3 Changements de Niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classements

#### **FONSORBES – Stade LES BOULBENES 3 – NNI 311870103**

Cette installation est classée en Niveau 6 s jusqu'au 07.09.2020

La Mairie nous informe en date du 27.02.2020, que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement jusqu'au 13.07.2030

#### **FRONTON – Stade MATABIAU 1 – NNI 312020101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 04.04.2020

La Mairie nous informe en date du 19.06.2020, que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement jusqu'au 13.07.2030

## **FRONTON – Stade MATABIAU 2 – NNI 312020102**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 18.05.2020

La Mairie nous informe en date du 19.06.2020, que cette installation n'est plus utilisée

La Commission propose le retrait de classement jusqu'au 13.07.2030

## **2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

### **3.1 Classements initiaux**

### **3.2 Confirmations de niveau de classement**

## **SEYSSES – Stade FRANÇOIS BONZOM – NNI 315470101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 27.12.2020

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 23.06.2020, suite à la visite du 23.06.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 253 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.07.2021**

### **3.3 Changements de niveau de classement**

## **TOULOUSE – Complexe Sportif RANGUEIL 1 – NNI 315554001**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 15.11.2018

La Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage suite à la visite du 24.06.2020 effectué par M. REALLAND, membre CRTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 83 lux
- Facteur d'uniformité : 0.34
- Rapport Emini/Emaxi : 0.17

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E Entraînement jusqu'au 24.06.2022**

- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

#### **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **5. AFFAIRES DIVERSES**

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

### **2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

### **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

### **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **5. AFFAIRES DIVERSES**

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

##### **MAUGUIO – Plaine de Jeux LA CAPOULLIERE 2 – NNI 341540302**

Cette installation était classée Niveau 6 jusqu'au 19.04.2020

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 11.02.2020, effectué par MM. BARBUSSE et CHAPIN, Membre CDTIS de l'Hérault

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 11.02.2030**

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

##### **BALARUC LES BAINS – STADE MUNICIPAL – NNI 340230101**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE Provisoire jusqu'au 05.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.10.2019, effectué par M. Henri TOTA, Président CDTIS Hérault, M. R. PREUX, membre CDTIS Hérault
- Attestation Administrative de capacité du 03.03.2020
- Plan des vestiaires
- Tests in situ du 20.02.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.****

##### **ST JEAN DE VEDAS – STADE ETIENNE VIDAL 2 – NNI 342700102**

Cette installation était classée en Niveau 6 SY jusqu'au 01.09.2027

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Foot A 11 SYE et des documents transmis :

- Rapport de visite du 21.10.2019, effectué par M. Henri TOTA, Président CDTIS Hérault,
- Tests in situ du 17.12.2019

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

#### **BAILLARGUES – Complexe Sportif ROGER BAMBUCK 2 – NNI 340220102**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.01.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 06.02.2020, effectué par MM. BARBUSSE et CHAPIN, Membre CDTIS de l'Hérault

- Eclairage moyen horizontal : 219 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 06.02.2022**

#### **CLAPIERS – Stade HELIOS GUIJARRO 2 – NNI 340770102**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 27.03.2018

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 25.02.2020, effectué par MM. BOUZEREAU et HERMITTE, Membre CDTIS de l'Hérault

- Eclairage moyen horizontal : 165 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 25.02.2022**



## **JACOU – Stade YVES MANDLER 1 – NNI 341200101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 14.06.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 25.02.2020, effectué par MM. HERMITTE et BOUZEREAU, Membre CDTIS de l'Hérault

- Eclairage moyen horizontal : 140 lux
- Facteur d'uniformité : 0.46
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 25.02.2022**

## **LATTES – Complexe Sportif COURTOUJOURS 1 – NNI 341290101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.01.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 07.02.2020, effectué par MM. BARBUSSE et CHAPIN, Membre CDTIS de l'Hérault

- Eclairage moyen horizontal : 160 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 07.02.2022**

## **MEZE – Stade LE SESQUIER 1 – NNI 341570101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 12.03.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 28.02.2020, effectué par M. TOTA, Président CDTIS de l'Hérault et M. PREUX, Membre CDTIS de l'Hérault

- Eclairage moyen horizontal : 172 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 28.02.2022**

## **MEZE – Stade LE SESQUIER 2 – NNI 341570102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 05.11.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 28.02.2020, effectué par M. TOTA, Président CDTIS de l'Hérault et M. PREUX, Membre CDTIS de l'Hérault

- Eclairage moyen horizontal : 155 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 28.02.2022**

### 3.3 Changements de niveau de classement

#### **NEZIGNAN L'EVEQUE – Stade RENE BOURQUARD – NNI 341820101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 12.03.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 25.02.2020, effectué par M. BLANC, Membre CDTIS de l'Hérault

- Eclairage moyen horizontal : 116 lux
- Facteur d'uniformité : 0.28
- Rapport Emini/Emaxi : 0.12

**La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E Entraînement jusqu'au 25.02.2022**

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

## 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

### **2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

### **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

### **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **5. AFFAIRES DIVERSES**

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### **CANET EN ROUSSILLON – Stade SAINT MICHEL 3 – NNI 660370103**

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE Provisoire jusqu'au 30.06.2009

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Rapport de visite du 26.02.2020, effectué par M. Gérard BLANCHET, Président CDTIS Pyrénées Orientales,
- Attestation Administrative de capacité du 27.02.2020
- Plan des vestiaires
- Tests in situ du 14.02.2020

**Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### **ST LAURENT DE LA SALANQUE – Stade JEP MASO 2 – NNI 661800102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 24.02.2020, effectué par M. Gérard BLANCHET, Président CDTIS des Pyrénées Orientales et M. D. BLANCHET, membre CDTIS des Pyrénées Orientales

- Eclairage moyen horizontal : 129 lux
- Facteur d'uniformité : 0.56
- Rapport Emini/Emaxi : 0.19

**La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 24.02.2022**

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

#### **ALENYA – Stade RAYMOND HERNANDEZ – NNI 660020101**

L'éclairage de cette installation était classé Niveau Efoot A 11 jusqu'au 03.07.2019

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 07.10.2019, effectué par M. Charles PLANAS, membre CDTIS des Pyrénées Orientales

- Eclairage moyen horizontal : 139 lux
- Facteur d'uniformité : 0.51
- Rapport Emini/Emaxi : 0.34

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 07.10.2021**

#### **CABESTANY – GYMNASSE NELSON MANDELA – NNI 660289901**

L'éclairage de cette installation était classé Niveau EFutsal 2 jusqu'au 14.11.2019

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 06.11.2019, effectué par M. Gérard BLANCHET, Président CDTIS des Pyrénées Orientales et M. Charles PLANAS, membre CDTIS des Pyrénées Orientales

- Eclairage moyen horizontal : 413 lux
- Facteur d'uniformité : 0.60
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 2 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.****

### 3.3 Changements de niveau de classement

#### **ST CYPRIEN – Stade GASTON GODAIL – NNI 661710101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 12.06.2019

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 02.03.2020, effectué par M. Gérard

BLANCHET, Président CDTIS des Pyrénées Orientales et M. A. SIMON, membre CDTIS des Pyrénées Orientales

- Eclairage moyen horizontal : 172 lux
- Facteur d'uniformité : 0.79
- Rapport Emin/Emaxi : 0.67

**La CRTIS propose le changement de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 02.03.2022**

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

**4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

**5. AFFAIRES DIVERSES**

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

### **CASTRES – Stade DU TRAVET N° 2 – NNI 810650102**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 05.10.2020

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12.02.2020, effectué par Monsieur Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 12.02.2030**

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

#### 1.5 Avis préalables

#### 1.6 Retraits de classements

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

#### 2.1 Classements initiaux

#### 2.2 Confirmations de niveau de classement

#### 2.3 Changements de niveau de classement

#### 2.4 Avis préalables

#### 2.5 Retraits de classement

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### **AIGUEFONDE – Stade FONTALBA – NNI 810020101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 21.10.2016

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 22.06.2020, effectué par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn

- Eclairage moyen horizontal : 101 lux
- Facteur d'uniformité : 0.80
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 22.06.2022**

### **BOUT DU PONT L'ARN – Stade MUNICIPAL – NNI 810360101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 06.06.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 22.06.2020, effectué par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn

- Eclairage moyen horizontal : 110 lux
- Facteur d'uniformité : 0.63
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 22.06.2022**

### **CAMBOUNET SUR LE SOR – Stade HUBERT FORESTIER – NNI 810540101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 09.07.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 19.06.2020, effectué par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn

- Eclairage moyen horizontal : 158 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 19.06.2022**

### **LEMPAUT – Stade MUNICIPAL – NNI 811420101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 09.07.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 18.06.2020, effectué par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn

- Eclairage moyen horizontal : 121 lux
- Facteur d'uniformité : 0.66
- Rapport Emini/Emaxi : 0.44

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 18.06.2022**



## **MAZAMET – Stade DE LA CHEVALIERE 1 – NNI 811630101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.06.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 25.06.2020, effectué par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn

- Eclairage moyen horizontal : 377 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 25.06.2021**

## **PONT DE L'ARN – Stade DE LA CROIX ROUGE 1 – NNI 812090101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 15.06.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 25.06.2020, effectué par M. Philippe GLORIES, Président CDTIS du Tarn

- Eclairage moyen horizontal : 172 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48

**La CRTIS propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 25.06.2022**

3.3 [Changements de niveau de classement](#)

3.4 [Avis préalables](#)

3.5 [Retraits de classement](#)

## **4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **GRAULHET – Stade DE L'ESTARIE N° 1 – NNI 811050101**

L'équipe I accède au Championnat Ligue R1, visite pour classement F.F.F. Niveau 4 par Messieurs Roland GENIEYS, Président CRTIS, Bernard PAYRASTRE, Membre CDTIS du Tarn en présence de Madame MARQUILLY, Présidente du club, Manuel CASADO, représentant la Mairie.

Un rapport a été envoyé à la Mairie.

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### **MOISSAC – Stade JO CARABIGNAC 2 – NNI 821120102**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 21.01.2020, effectué par M. Jean Pierre FAURE, Président CDTIS du Tarn et Garonne

- Eclairage moyen horizontal : 151 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emin/Emaxi : 0.45

**La CRTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 21.01.2022**

- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

### 4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

### 5. AFFAIRES DIVERSES

**Les Secrétaires C.R.T.I.S.**  
**MM. GAZE, ZANATTA**

**Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.**  
**Roland GENIEYS**  
**Le Président Délégué C.R.T.I.S.**  
**Jack BONIT**